



POLITIQUE JEUNESSE DE LA DDC



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Introduction

5 Raison d'être de la politique Jeunesse de la DDC

- 6 La croissance démographique et la pauvreté
- 7 La jeunesse: un défi majeur et une chance unique
- 9 Les Objectifs du Millénaire pour le développement
- 9 Un investissement efficace
- 11 L'engagement de la DDC

13 Objectifs de la DDC

- 15 Favoriser le développement des potentiels
- 15 Améliorer les perspectives de vie
- 15 Promouvoir le rôle civique des jeunes

17 Mise en œuvre, responsabilités et suivi

- 18 Le point de vue des jeunes
- 18 Des partenariats avec les jeunes
- 18 Des activités ciblées
- 19 L'engagement au niveau international
- 19 Les compétences au sein de la DDC et des organisations partenaires
- 19 La collaboration en Suisse

21 Annexe

- 22 Obligations et engagements internationaux en relation avec les jeunes
- 23 Sources
- 25 Notes de fin de page
- 26 Acronymes

Introduction

La Direction du développement et de la coopération (DDC) fait partie du Département fédéral des affaires étrangères. Elle est chargée de coordonner la coopération internationale de la Suisse au sein de l'administration fédérale, en collaboration avec d'autres offices fédéraux, ainsi qu'avec des acteurs de la société civile et du secteur privé. Elle représente par ailleurs la Suisse pour toutes les questions ayant trait au développement international, aux processus de développement et de transformation à l'échelle locale ainsi qu'à l'aide humanitaire.

Le soutien des jeunes revêt une importance particulière pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement définis au plan international à l'horizon 2015. La politique Jeunesse définit en quoi la DDC s'oriente davantage vers les jeunes dans ses programmes et dans les objectifs qu'elle s'est fixés. Elle montre en outre comment la DDC s'emploie à donner plus de poids aux jeunes dans toute son activité et à améliorer le soutien qu'elle leur accorde dans ses opérations sur le terrain. La politique Jeunesse est destinée aux collaboratrices et collaborateurs de la DDC ainsi qu'à ses organisations partenaires.

«Si nous voulons avoir une seule chance d'atteindre les objectifs de développement et de construire un monde meilleur pour tout un chacun, nous devons nous adresser aux jeunes gens. Et il faut le faire vite et à bras ouverts. Nous devons les accueillir en tant que partenaires du développement.»

Thoraya Ahmed Obaid, Directrice Exécutive,
Fonds des Nations Unies pour la population



Raison d'être de la politique Jeunesse de la DDC

«Si le monde
change, il faut
être prêt à changer
avec lui.»

Jeune déléguée, Table Ronde
DDC – Jeunesse, 2006





La croissance démographique et la pauvreté

Jamais encore, le nombre de jeunes n'avait été aussi élevé. Les jeunes hommes et femmes âgés entre 15 et 24 ans (voir encadré 1) représentent aujourd'hui 1,2 milliard de personnes, soit près d'un cinquième de la population mondiale. Environ 86% des jeunes vivent dans les pays en développement et plus de la moitié d'entre eux subsistent avec moins de 2 dollars US par jour. Selon les prévisions, à l'horizon 2035, la planète comptera 1,3 milliard de jeunes, dont 1 milliard dans les pays en développement (graphique 1).

Selon des estimations de l'ONU, la population mondiale passera de 6,5 à quelque 9,2 milliards d'habitants d'ici à 2050, et la population

des pays pauvres, estimée aujourd'hui à 5,3 milliards, devrait atteindre 7,9 milliards d'habitants. Par ailleurs, certaines régions en développement connaîtront une forte augmentation du nombre de personnes âgées. Selon les prévisions, la croissance démographique attendue d'ici à 2050 résultera pour moitié de la part croissante des personnes âgées de plus de 60 ans¹. A contrario, dans différents pays en développement et dans plusieurs pays de la CEI², la population est appelée à rajeunir plus encore³. L'Afrique en particulier comptera une population majoritairement jeune pendant une grande partie du XXI^e siècle.

Cette évolution démographique constitue à la fois une chance unique pour le développement dans les pays du sud et de l'est et un défi majeur pour la coopération au développement.

Graphique 1 – Evolution de la population juvénile dans les régions peu développées⁴

Population juvénile selon le sexe, dans les régions peu développées



Source: ONU, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population: World Population Prospects: The 2006 Revision Population Database.

La jeunesse: un défi majeur et une chance unique

Selon leur sexe, leur origine et leur statut social, les jeunes se voient confrontés à des problèmes différents. Dans nombre de pays en développement, les jeunes issus de familles pauvres n'ont accès ni à des informations pertinentes, ni à une formation adéquate, ni à des services de santé de qualité – sans parler des possibilités de travail limitées. Les jeunes hommes et plus particulièrement les jeunes femmes ne peuvent guère acquérir le savoir et les compétences nécessaires pour subvenir à leurs besoins. Ils n'ont par ailleurs guère de possibilités d'assumer leurs droits et devoirs, ni de se préparer à la vie civique. Dans les pays en transition, les jeunes sont exposés à une pression économique et sociale croissante, d'où un risque de marginalisation non négligeable. Dans les pays en proie à des conflits, à des catastrophes ou à des problèmes post-conflit, les jeunes hommes et femmes doivent surmonter des obstacles d'autant plus grands.

Pour toutes ces raisons, les jeunes représentent une proportion particulièrement importante de la population pauvre (voir encadré 2). La pauvreté et l'insécurité les frappent par ailleurs à un stade crucial de leur développement. De plus, il est fort probable que les jeunes vivant dans ces conditions en transmettent les effets néfastes à la génération suivante.

Les jeunes sont loin de former un groupe passif. Au contraire, ils font preuve d'une grande capacité à initier des changements politiques et sociaux, ainsi qu'à participer à la résolution des problèmes de développement. Ainsi, nombreux sont les jeunes qui, de par le monde, participent activement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ils s'attachent aussi à promouvoir la paix et la non-violence, jouent un rôle constructif dans la résolution de conflits politiques et autres, et mobilisent efficacement leurs pairs pour venir à bout de situations post-conflit délicates. Voilà pourquoi les jeunes représentent une chance pour la paix et la sécurité humaine. Ils ont le potentiel pour relever des défis tels que la pauvreté, la propagation du VIH/sida et la violence sexiste. Mais cette chance, il faut la saisir maintenant.



Encadré 1 – Qu'est-ce que la jeunesse ?

La DDC se fonde sur la définition des Nations Unies, selon laquelle la «jeunesse» désigne les individus âgés de 15 à 24 ans. Dans les sociétés en développement, la jeunesse est souvent appréhendée selon une conception «européenne», ce terme désignant la période de la vie au cours de laquelle l'individu passe de l'enfance à l'âge adulte, une période pendant laquelle il s'émancipe et cesse de dépendre de ses parents.

Cette transition est souvent associée, pour les jeunes, à des crises d'identité et à des conflits. Les jeunes découvrent leurs potentiels et leurs limites, adoptent leurs propres valeurs, se forment leur identité personnelle et sexuelle, acquièrent le savoir et les compétences qui leur permettront d'entrer dans le monde du travail. Ils se préparent à entrer dans l'âge adulte. La catégorie d'âge et le concept de la jeunesse varient toutefois selon les régions et le contexte social. Les jeunes ne forment par ailleurs nullement un groupe homogène.

Pour permettre aux jeunes de développer tous leurs potentiels et de contribuer à la prospérité de leurs communautés, mais aussi pour éviter que la situation ne se détériore encore pour les générations à venir, les sociétés dans les pays en développement et en transition doivent respecter leurs droits. Il convient pour ce faire d'élaborer des politiques, des programmes et des approches en termes de coopération au développement qui tiennent compte des conditions de vie et des besoins des jeunes, et qui favorisent de manière égalitaire les jeunes hommes et femmes, au niveau économique, politique et social.

Encadré 2 – La jeunesse en chiffres

- **Pauvreté:** Plus de 200 millions de jeunes, soit 18% de tous les jeunes, vivent avec moins de 1 dollar US par jour, 515 millions avec moins de 2 dollars US par jour.*⁵
- **VIH/sida:** Selon les estimations, 12 millions des porteurs du VIH/sida, soit plus d'un quart de toutes les personnes séropositives, sont âgés de 15 à 24 ans, dont deux tiers vivent en Afrique subsaharienne. En Europe de l'Est et en Asie centrale, plus de 80% des personnes atteintes du VIH/sida ont moins de 30 ans.⁶ Dans certains pays, le nombre des adolescents infectés est cinq fois plus élevé, voire plus, parmi les filles que parmi les garçons.⁷
- **Emploi:** Le chômage des jeunes, qui touche au total 88 millions de personnes, accuse les taux les plus élevés en Asie de l'Ouest, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne.*
- **Formation:** 130 millions de jeunes sont analphabètes; 65 millions de filles et de jeunes femmes dans le monde ne sont pas scolarisées.*
- **Mariage précoce et grossesse:** Dans les pays en développement, 82 millions de jeunes filles qui ont aujourd'hui entre 10 et 17 ans seront mariées avant leur dix-huitième anniversaire. On estime que 17% des naissances dans les pays les moins avancés peuvent être attribuées à des femmes âgées de moins de 20 ans. Les problèmes liés à la grossesse sont la principale cause de décès parmi les jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans.*
- **Violence sexiste:** Dans plusieurs pays, on estime qu'entre 20 et 48% des jeunes femmes âgées de 10 à 25 ans ont été victimes de violences sexuelles. Plus de 100 millions de filles et de femmes «disparaissent» suite à des avortements sélectifs, plus particulièrement en Asie. La forte proportion d'hommes dans la population, respectivement le manque de femmes, favorise le trafic de femmes, les tensions entre les jeunes hommes et la migration des jeunes.⁸
- **Jeunes et conflits:** Les jeunes sont particulièrement touchés par les conflits: les jeunes âgés de 12 à 24 ans représentent 35% des réfugiés dans le monde.⁹

La jeunesse a besoin de perspectives de vie, de possibilités d'épanouissement et de valeurs positives. Les jeunes qui bénéficient de telles conditions ont plus de chances de grandir en bonne santé – physique et psychique –, d'apporter une contribution positive au développement économique et social de leur communauté et de leur pays, et d'acquérir les connaissances et les capacités fondamentales pour assumer pleinement leur rôle de citoyen. En grandissant, en apprenant et en travaillant, ces jeunes transmettront leurs valeurs, leurs acquis et leurs capacités à leurs enfants, jettant ainsi les bases de leur développement futur.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

La Déclaration du Millénaire des Nations Unies et les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) mesurables¹⁰ définis à l'horizon 2015 donnent un cadre stratégique, reconnu au plan international, à la coopération au développement. Chaque objectif spécifie une ou plusieurs cibles, ainsi que des indicateurs sociaux, économiques ou environnementaux. Or force est de constater que les efforts consentis par la communauté internationale jusqu'à présent ne suffiront pas à atteindre ces objectifs dans toutes les régions du monde d'ici à 2015. Pour réaliser les progrès nécessaires, il y a lieu d'accorder une plus grande place aux droits et aux besoins des jeunes (voir encadré 3).

Un investissement efficace

Les débats menés sur la mondialisation, la sécurité humaine et le développement durable omettent souvent les droits et les besoins spécifiques des jeunes, et ne tiennent pas suffisamment compte du rôle important qu'ils jouent dans l'évolution de la société.

Certes, la coopération internationale au développement peut s'appuyer sur une vaste expérience et des résultats probants en ce qui concerne les droits et les besoins particuliers des enfants. Toutefois, jusqu'ici, elle a souvent considéré la jeunesse comme un groupe-cible implicite, l'intégrant soit dans le groupe des enfants soit dans celui des adultes. Cela ne suffit pas. Il existe une forte interaction entre les investissements consentis en faveur des enfants d'une part et ceux destinés aux jeunes d'autre part. La promotion de la jeunesse est la plus efficace lorsqu'elle peut se construire sur la promotion de l'enfance. A l'inverse, le fait de prêter une attention moindre aux jeunes risque non seulement de saper l'efficacité des programmes de soutien pour les enfants, mais aussi de multiplier les besoins d'intervention nécessaires par la suite. Il est dès lors vital d'aider les jeunes défavorisés de manière ciblée dans les pays en développement et en transition. Et il incombe aux gouvernements, aux agences de développement et aux organisations partenaires locales d'élaborer des stratégies multisectorielles afin de fournir aux jeunes les moyens de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.





Encadré 3 – La réalisation de cinq des huit OMD dépend directement d'investissements en faveur de la jeunesse¹¹

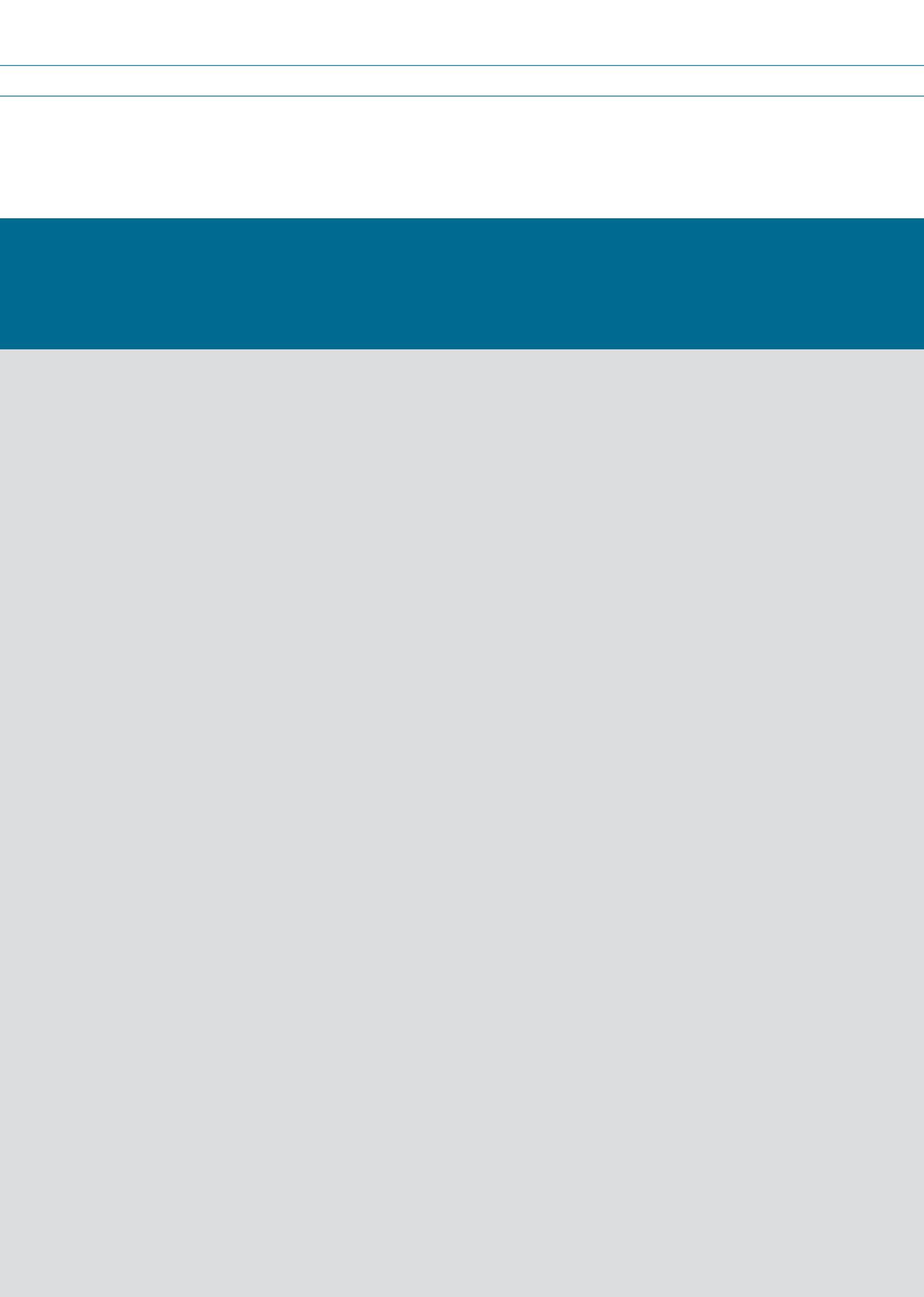
OMD	Cibles	Indicateurs (sélection)
Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous.	3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans.
Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement. 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes.
Objectif 5: Améliorer la santé maternelle.	6. Réduire de deux tiers le taux de mortalité maternelle d'ici à 2015 (par rapport au niveau de 1990).	16. Taux de mortalité maternelle.
Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.	7. D'ici à 2015, enrayer la propagation du VIH/sida et amorcer un renversement de la tendance actuelle.	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans. 19b. Population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida.
Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.	16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.	45. Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, pour chaque sexe, et taux global.

L'engagement de la DDC

Par le passé, la DDC a déjà axé ses activités sur les besoins des jeunes, par exemple dans le domaine de la formation et de la santé. En adoptant la présente politique, elle s'engage à accroître de manière ciblée les investissements en faveur des jeunes dans les pays en développement et en transition, et plus particulièrement des jeunes sans réelles perspectives de vie, porteurs du VIH, enrôlés dans des conflits armés, invalides ou encore orphelins. Cette politique reflète la volonté de la DDC de travailler de concert avec des organisations partenaires en vue d'offrir de meilleures chances à ces jeunes. Avec l'adoption de la politique Jeunesse, la DDC souligne par ailleurs la contribution que la Suisse veut apporter à la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement définis au plan international, en se fondant sur les droits de l'homme et de l'enfant (voir annexe 1).

Les jeunes ne sont pas de simples bénéficiaires de l'aide, ils ont leurs propres droits et sont des partenaires incontournables du développement. Les programmes mis en œuvre doivent refléter leurs approches de la vie, leurs défis et leurs potentiels. Il y a notamment lieu de tenir compte des formes de socialisation mais aussi des attentes formulées à l'égard des jeunes par leur famille et par la société.





Objectifs de la DDC

«La voix des jeunes est importante, mais on ne l'entend pas assez. Il faut savoir l'écouter et la comprendre.»

Jeune délégué, Table Ronde DDC – Jeunesse, 2006



En 2006, le Conseil fédéral a défini trois objectifs prioritaires pour la coopération suisse au développement. Ainsi, la Suisse doit contribuer (i) à réaliser les OMD, (ii) à améliorer la sécurité humaine et la maîtrise des risques de sécurité et (iii) à promouvoir une mondialisation au service du développement.

La résolution des problèmes de développement nécessite le concours des jeunes dans les pays en développement et en transition. Ils peuvent faire partie de la solution s'ils disposent de meilleures perspectives de vie, s'ils peuvent exprimer leurs besoins et agir comme des acteurs importants de la coopération au développement.

La politique Jeunesse de la DDC comporte trois objectifs:

Offrir aux jeunes davantage de chances de s'épanouir.

Les fournisseurs de prestations et les institutions responsables

Il incombe aux pays en développement et en transition d'offrir aux jeunes un vaste éventail de possibilités (p.ex. dans le domaine de la santé, de la formation et de l'emploi), afin de leur permettre de développer leur plein potentiel. Il s'agit aussi de donner une deuxième chance aux jeunes qui n'ont pas pu profiter des offres de formation standard. Les programmes de la DDC s'attachent à élargir l'offre destinée aux jeunes: développement des compétences et des capacités des autorités publiques, des acteurs du secteur privé ainsi que des communautés; mécanismes nationaux et locaux de reddition des comptes publics; élaboration et mise en œuvre de politiques axées sur la jeunesse; mise sur pied de services sociaux qui tiennent compte des approches de la vie des jeunes; promotion de technologies de l'information et de la communication favorisant l'autonomisation des jeunes. La DDC tient à ce que tous les jeunes, filles et garçons, bénéficient des mêmes chances.

Donner aux jeunes les moyens d'améliorer leurs perspectives de vie.

Les jeunes comme des partenaires et des titulaires de droits

Il faut fournir aux jeunes les moyens d'acquérir les capacités nécessaires pour faire valoir leurs droits et saisir les opportunités qui leur sont offertes, de manière à améliorer leurs perspectives de vie, leurs chances sur le marché de l'emploi et leur accès aux services sociaux et aux technologies. Ils sont ainsi mieux à même de se défendre contre l'abus de pouvoir exercé par les parents, les aînés ou encore les autorités. Dans le même temps, l'autonomisation des jeunes contribue à la prospérité de leurs familles, de leurs communautés et de leurs pays. Ce processus est renforcé si l'on accorde du poids aux jeunes en tant que titulaires de droits. En soutenant les politiques, les programmes et les projets qui améliorent durablement les perspectives de vie des jeunes, la DDC contribue aussi à réduire la nécessité d'émigrer.

Promouvoir les droits civiques des jeunes.

Les jeunes comme des citoyens responsables

L'instauration d'un développement durable dépend fortement de la participation de la société civile aux processus décisionnels politiques. En ce sens, il convient d'encourager les jeunes à participer aux décisions qui les concernent. Ils doivent connaître leurs droits et apprendre à assumer les devoirs qui leur incombent en tant que membres de la communauté et futurs citoyens. La DDC encourage les jeunes à s'engager davantage au sein de leurs communautés en appuyant des programmes et des projets qui favorisent leur participation à la vie communautaire, ainsi que les processus de démocratisation et le développement social.





Mise en œuvre, responsabilités et suivi

«J'investis, pour notre projet en Serbie, une demie-journée par semaine en moyenne durant une année.»

Jeune déléguée, Table ronde DDC – Jeunesse, 2006



Pour atteindre les trois objectifs qu'elle s'est fixés, la DDC a adopté six stratégies de mise en œuvre au niveau politique, opérationnel et institutionnel, lesquelles seront appliquées de manière différenciée selon les besoins spécifiques des jeunes.

La DDC reconnaît la Convention relative aux droits de l'enfant et intègre les principes de la Convention sur les droits de l'homme dans sa politique et dans ses programmes de coopération au développement¹² : elle s'attache à habiliter les groupes de population pauvres et marginalisés à faire valoir leurs droits et aide les institutions ainsi que les organisations à mieux tenir compte de leurs besoins et à y répondre de manière adéquate. La DDC intègre par ailleurs les principes liés à l'égalité des sexes¹³ et à la bonne gouvernance¹⁴ dans ses activités.

Intégrer le point de vue des jeunes

La DDC inclut le point de vue des jeunes dans ses politiques et ses stratégies et aussi, en se fondant sur l'appréciation du contexte géographique et social, dans les programmes qu'elle met en œuvre à l'échelle d'un pays. En cas de conflit, de crise ou de catastrophe, les besoins spécifiques des jeunes sont pris en compte dans les programmes d'aide humanitaire. La jeunesse doit être intégrée dans les thèmes prioritaires¹⁵ de la DDC qui ont un impact direct sur la vie des jeunes, plus particulièrement la formation, le travail et la promotion des revenus, la santé (en particulier la santé sexuelle et reproductive), le VIH/sida, la prévention et la transformation des conflits, ainsi que les deux thèmes transversaux que sont l'égalité des sexes et la bonne gouvernance.

L'intégration des aspects liés à la jeunesse dans les programmes par pays incombe en premier lieu aux unités opérationnelles à la Centrale et aux Bureaux de coopération.

Tenir compte de la voix des jeunes et conclure des partenariats

La DDC travaille en partenariat avec des organismes et des réseaux de jeunes ainsi qu'avec des organisations qui s'engagent en faveur de la jeunesse. Cette collaboration intervient dans les pays prioritaires et vise à améliorer la participation des groupes marginalisés. La DDC s'attache en particulier à promouvoir la participation politique des jeunes, par exemple dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, en encourageant la création de conseils des jeunes et l'organisation de rencontres de jeunes

Il incombe aux Bureaux de coopération de veiller à l'intégration adéquate des perspectives de vie et des besoins des jeunes dans les stratégies, les programmes et les projets des pays où ils sont présents, ainsi qu'à l'amélioration de la participation des jeunes dans les processus politiques nationaux.

Cibler les activités

La DDC collabore avec des organisations partenaires, des organismes de la société civile et du secteur privé, des communautés locales et directement avec les jeunes. Elle réalise des activités et des initiatives visant à prévenir la marginalisation des jeunes, en thématissant explicitement les risques auxquels ils sont exposés (p. ex. le chômage des jeunes, l'exclusion sociale). Elle veille plus particulièrement à la prise en considération de la situation des jeunes défavorisés en cas de conflit ou de catastrophe. A cet égard, la DDC met l'accent sur l'acquisition de compétences humaines appropriées, afin de motiver les jeunes à adopter une attitude positive pour le développement, en particulier dans des domaines tels que la santé sexuelle et reproductive, la protection de l'environnement, la violence et le chômage. Elle soutient aussi des programmes menés par des organisations en faveur de la jeunesse qui permettent aux jeunes marginalisés de jouer un rôle actif dans les processus de développement. Le sport, la culture, les TIC au service du développement et les médias constituent des instruments supplémentaires pour mobiliser les jeunes et leur donner les moyens d'agir.

Il incombe en premier lieu aux Bureaux de coopération d'apporter le soutien nécessaire aux activités de jeunesse. Il leur appartient aussi de défendre le point de vue de la jeunesse, les droits des jeunes ainsi que les politiques nationales globales en faveur de la jeunesse.

Cœuvrer au niveau international

La DDC appuie le travail normatif et opérationnel d'organisations et de réseaux internationaux axés sur la jeunesse. Elle fait profiter les organisations partenaires au niveau international, les réseaux et les processus multilatéraux de son expérience, et encourage aussi une réflexion plus approfondie sur les tâches et les défis qui sont les siens dans le domaine de la jeunesse et du développement. La DDC s'attache en particulier à promouvoir et à soutenir les efforts menés par l'UNFPA et l'UNICEF pour accorder la priorité voulue au respect des droits des jeunes et pour faciliter leur entrée dans l'âge adulte. Elle coordonne également ses activités avec celles d'autres donateurs, afin de mettre davantage l'accent sur les jeunes et de renforcer les synergies dans la coopération, tant bilatérale que multilatérale, au développement. A cette fin, elle soutient aussi des recherches et des études sur la jeunesse qui visent à vérifier l'efficacité des politiques et des programmes menés par les gouvernements ou les donateurs partenaires.

Au sein de la DDC, la mise en œuvre de la présente politique au niveau international incombe conjointement à trois domaines: Politique de développement et coopération multilatérale, Aide humanitaire ainsi que Ressources thématiques. Les projets multilatéraux et bilatéraux en faveur de la jeunesse relèvent de la responsabilité des sections Coopération bilatérale au développement et Coopération avec l'Europe de l'Est et la Communauté des États indépendants, et des Bureaux de coopération. Enfin, il incombe au Service thématique Savoir et recherche de la DDC de mandater ou de soutenir les recherches et les études consacrées à la jeunesse.

Renforcer les compétences au sein de la DDC et des organisations partenaires

La DDC veille à ce que ses collaborateurs et collaboratrices, ainsi que ceux des organisations partenaires suisses et locales, disposent des compétences techniques, sociales et pratiques requises, mais aussi des instruments nécessaires pour mettre en œuvre la présente politique.

L'organisation de cours – internes et externes – de formation professionnelle et continue axés spécifiquement sur la jeunesse, l'édition de publications, etc. incombent au Service Jeunesse et développement de la DDC.

Encourager la collaboration et le dialogue en Suisse

La DDC collabore et échange des connaissances avec les organisations suisses axées sur la jeunesse ou gérées par des jeunes, afin de les impliquer dans un débat sur la politique suisse et internationale en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. La DDC exploite en particulier des plateformes Internet pour faciliter les échanges et le dialogue entre les réseaux et les organismes de jeunesse en Suisse et leurs homologues dans les pays en développement et en transition. Elle veille aussi à coordonner étroitement ses activités avec celles d'autres services fédéraux, afin de garantir la cohérence et l'orientation des politiques menées en faveur de la jeunesse.

La conclusion et la gestion de partenariats avec des organisations et des réseaux de jeunesse en Suisse incombent au Service Jeunesse et développement de la DDC, qui travaille à cet effet avec la section ONG. En collaboration avec la division Médias et communication, ce service prépare aussi des initiatives et des manifestations spécifiques pour toucher les jeunes au niveau national.

Mise en œuvre et suivi

La mise en œuvre et le suivi de la présente politique incombent à la Direction de la DDC. Il appartient au service Jeunesse et développement de fournir à la Direction et au personnel de la DDC les conseils et l'appui nécessaires à son application. Des guides de programmation portant sur des thèmes prioritaires en relation avec la jeunesse viennent compléter la mise en œuvre de la politique Jeunesse de la DDC.





Annexe



«Les jeunes devraient être à l'avant-garde du changement global et des processus d'innovation. Si on leur en donne les moyens, ils peuvent être un acteur capital du développement et de la paix.»

Kofi Annan, ancien Secrétaire Général des Nations Unies

Obligations et engagements internationaux de la Suisse en relation avec les jeunes

La politique définie ici résulte des engagements pris par la Suisse pour réaliser les OMD et d'autres objectifs de développement fixés à l'échelle internationale (encadré 4). Elle découle également des obligations qui incombent à la Suisse en relation avec les droits de l'homme (encadré 5).

Encadré 4 – Principaux engagements internationaux en relation avec les jeunes

- **1994** Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (ICPD), UNFPA, Le Caire: programme d'action
- **1995** 4^e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Pékin, document final: «Plate-forme d'action de Pékin»
- **1996** Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (PAMJ), Nations Unies
- **2000** Forum mondial sur l'éducation, Dakar, UNESCO, rapport final: «Cadre d'action de Dakar»
- **2001** Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, Assemblée générale des Nations Unies, 26^e session extraordinaire
- **2002** Un monde digne des enfants, Assemblée générale des Nations Unies, 27^e session extra-ordinaire, 2002, document final
- **2003** Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), Genève: déclaration et plan d'action
- **2005** 2^e Conférence de Macolin sur le sport et le développement: document final «L'Appel de Macolin – 2005»
- **2007** Conclusions sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles, Commission sur le statut de la femme (CSW), 51^e session

Sources

D'entente avec les gouvernements partenaires et d'autres acteurs du développement, la communauté internationale a commencé, il y a quelques années, à axer davantage la politique de développement et de coopération sur la jeunesse, sous l'impulsion déterminante de la Banque mondiale, de l'UNFPA, de la Banque interaméricaine de développement (IADB), de l'Agence allemande pour la coopération et le développement (GTZ), de l'Agence norvégienne pour la coopération au développement (NORAD) et de l'Agence canadienne de développement international (CIDA).

La politique Jeunesse de la DDC s'inspire des documents suivants :

- Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2007, Le développement et la prochaine génération.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies: Rapport mondial sur la jeunesse 2005 – Les jeunes aujourd'hui, et en 2015.
- Groupe de travail Ad Hoc pour la jeunesse et les OMD: La jeunesse et les Objectifs du Millénaire pour le développement, Défis et opportunités pour une mise en œuvre, avril 2005.

Autres sources

Nations Unies

- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la suite donnée au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, A/62/61-E/2007/7, 9 novembre 2006.
- Assemblée générale des Nations Unies, résolution 60/2, Politiques et programmes mobilisant les jeunes, 27 octobre 2005.
- Population Reference Bureau and Advocates for Youth, Growing up Global – An Advocacy Kit on Youth Issues, 2006.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies: Rapport mondial sur la jeunesse 2006.
- Assemblée générale des Nations Unies, résolution 50/81, Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, 13 mars 1996.
- UNFPA, Reference Notes on Population and Development, The Case for Investing in

Young People as part of a National Poverty Reduction Strategy, 2005.

Banque mondiale

- Rapport sur le développement dans le monde 2007, Développement et générations futures.
- Youth Development Notes (vol. I novembre 2005 – juin 2006).
- Children & Youth, A Framework for Action, 2005.
- Children & Youth, A Resource Guide, 2005.

Union Africaine

- Commission de l'Union Africaine, Charte de la jeunesse africaine, 2006.
- NEPAD/UNICEF, The Young Face of NEPAD: Children and Young People in the New Partnership for Africa's Development, 2004.

Agences bilatérales

- CIDA/International Institute for Child Rights and Development, Children as Partners: Child Participation Promoting Social Change, 2004.
- GTZ/International Council on National Youth Policy (ICNYP), Comparative Analysis of National Youth Policies, 2005.
- NORAD, Three billion reasons: Norway's development strategy for children and young people in the south, 2005.

Suisse

- cinfo, Coopération internationale. Jeunesse – sensibilisation, action, janvier 2006.

Encadré 5 – Principales obligations internationales en matière de droits de l'homme touchant directement les jeunes (sélection)

- Convention relative aux droits de l'enfant (CRC)¹⁶ et ses deux protocoles facultatifs¹⁷
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)¹⁸
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels¹⁹
- Diverses normes internationales sur le travail concernant le travail et les jeunes²⁰

Sites web

International

- Eldis Gateway to development information, children and young people reporter: www.eldis.org/children/index.htm
- Infoyouth Network: www.infoyouth.org
- Conseil international sur les Politiques Nationales de Jeunesse: www.icnyp.net
- Les jeunes et les Nations Unies: www.un.org/youth
- UNFPA Youth Peer Education Network: www.youthpeer.org/
- Banque mondiale, Enfants et jeunes: www.worldbank.org/childrenandyouth/
- Youth Employment Network: www.ilo.org/public/english/employment/strat/yen/

Suisse

- Fondation Education et Développement: www.globaleducation.ch
- Conseil Suisse des Activités de Jeunesse: www.sajv.ch/fr/
- Promotion de l'Enfance et de la Jeunesse en Suisse: www.infoklick.ch

Sites web pour les jeunes

International

- TakingIT Global: www.takingitglobal.org
- UNICEF La voix des jeunes: www.unicef.org/voy/french/
- Banque Mondiale Youthink!: www.youthink.worldbank.org/fr

Suisse

- DDC: Youth-too: www.youth-too.ch
- Fondation Terres des hommes YouTdh: www.tdh.ch/youthdh/homepage
- UN4YOUth: www.educa.ch/dyn/161421.asp

Notes de fin de page

¹ ONU: La situation économique et sociale dans le monde 2007.

² UNFPA, L'état de la population mondiale 2006.

³ ONU, Perspectives démographiques mondiales – La révision de 2004: «En 2050, d'après les projections, il devrait y avoir encore un pays sur cinq où l'âge médian sera égal ou inférieur à 30 ans» (c'est-à-dire que 50% de la population aura 30 ans ou moins). Les populations les plus jeunes se trouveront dans les pays les moins avancés, dont 11 devraient enregistrer, d'après les projections, un âge médian égal ou inférieur à 23 ans en 2050, notamment l'Afghanistan, l'Angola, le Burundi, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Libéria, le Mali, le Niger, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Tchad.

⁴ Les régions peu développées comprennent toutes les régions d'Afrique, d'Asie (sans le Japon), d'Amérique latine, plus les Caraïbes, la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie.

⁵ * = ONU, Rapport mondial sur la jeunesse 2005 – Les jeunes aujourd'hui, et en 2015.

⁶ ° = Banque mondiale, Youth Development Note Vol. 2 # 1 HIV Prevention among Youth.

⁷ # = UNFPA 2006

⁸ UNFPA, L'état de la population mondiale 2006

⁹ UNHCR 2006

¹⁰ Adoptés le 18 septembre 2000 (A/RES/55/2) au Sommet du Millénaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et réaffirmés par l'Assemblée générale des Nations Unies au Sommet mondial du 24 octobre 2005 (A/RES/60/1).

¹¹ Voir le projet du Millénaire: <http://www.unmillenniumproject.org/goals/gti.htm>

¹² DDC, Politique de la DDC en matière de droits humains: pour une vie dans la dignité – Promouvoir et concrétiser les droits des pauvres, 2006.

¹³ DDC, Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes: Une clef pour réduire la pauvreté et instaurer un développement durable, 2003.

¹⁴ Systèmes politiques transparents et participatifs; justice indépendante; lutte contre la corruption; utilisation efficace des ressources publiques; respect des droits de l'homme. SMDD, Fiche d'information: Gouvernance – Renforcer le cadre institutionnel qui soutient le développement durable, DDC, 2003.

¹⁵ Les dix thèmes prioritaires sont: la santé, la formation, la migration, l'eau, le développement rural, l'économie et l'emploi, l'environnement, l'Etat de droit et la démocratie, la prévention et la transformation des conflits, l'intégration régionale, ainsi que les deux thèmes transversaux que sont l'égalité des sexes et la bonne gouvernance.

¹⁶ La définition légale de l'enfant selon les conventions internationales (en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC), ratifiée par la Suisse le 24 février 1997) s'applique aussi aux jeunes âgés de 15 à 18 ans.

¹⁷ La Suisse a ratifié le Protocole facultatif à la CRC concernant la participation des enfants aux conflits armés le 26 juin 2002. Elle a ratifié le Protocole facultatif à la CRC concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants le 19 septembre 2006.

¹⁸ La Suisse a ratifié la CEDAW le 27 mars 1997.

¹⁹ La Suisse a adhéré aux deux pactes le 18 juin 1992.

²⁰ Pour les conventions sur l'élimination du travail des enfants et la protection des enfants et des adolescents, voir OIT: <http://www.ilo.org/ilolex/french/subjectF.htm#s03>



Acronymes

BID	Banque interaméricaine de développement
CCF	Commission de la condition de la femme
CEA	Commission économique pour l’Afrique des Nations Unies
CEDAW	Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes
CIDA	Agence canadienne de développement international
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CRC	Convention relative aux droits de l’enfant
DDC	Direction du développement et de la coopération
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH
ICNYP	International Council on National Youth Policy
NEPAD	New Partnership for Africa’s Development
NORAD	Agence norvégienne pour le développement et la coopération
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
PAMJ	Programme d’action mondial pour la jeunesse à l’horizon 2000 et au-delà
TIC	Technologies de l’information et de la communication
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance